



Opposition prélèvements assurances, quels risques

Par Aimelyne24

Bonjour,

Ma banquière m'a proposée un contrat d'assurance des accidents de la vie il y a 2 ans que nous avons souscrit. Cette année nous nous sommes rendus compte que nous en avons déjà un souscrit depuis plusieurs années chez une autre assurance...

J'ai fait une demande de résiliation auprès de l'assureur et non celui de ma banque car j'ai maintenant tous nos contrats chez eux, qui m'a été refusé car je ne respecte pas le délai pour résilier.

Seulement un prélèvement mensuel de 25?x2 pour la même assurance juste pour une histoire de délai me semble abusé, ma banquière m'a donc proposée de faire opposition aux prélèvements de cette compagnie d'assurances, ce qui inclut aussi les assurances Prévoyance.

Ce sont des assurances qui ne sont pas obligatoires alors je ne voit pas pourquoi on m'embête, malgré que bien sûr on doit respecter un délai...

Aujourd'hui, j'ai bien sûr reçu des courriers (non-recommandés), des appels et SMS, mais le dernier SMS :

"ATTENTION à défaut de régularisation votre dossier va partir au contentieux, vous devrez tout de même honorer les cotisations et des frais supplémentaires seront appliqués. Appelez-nous au 05 53 ** ** ** afin d'éviter une telle situation. Je compte sur vous. Bien Cdt. Angélique Agence *****"

Qu'en pensez-vous ? Que dois je faire ?

Merci

Par chaber

bonjour

ce qui inclut aussi les assurances Prévoyance.

Avez-vous d'autres assurances que la GAV incluses dans le prélèvement?

Par Aimelyne24

Le mandat de prélèvement inclus les GAV et Prévoyances

Par chaber

bonjour

Quelles sont ces prévoyances?

Si vous faites opposition au prélèvement l'assureur fera une mise en demeure de payer avec résiliation pour l'ensemble des contrats si l'échéance n'est pas honorée

Par Aimelyne24

Oui donc il va falloir que je paye alors que j'en ai déjà une...